



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/2006/4
25 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU BOIS

Soixante-quatrième session
Genève, 3-6 octobre 2006
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**APPROCHE INTERSECTORIELLE: RENFORCEMENT DES LIENS
AVEC LES AUTRES COMITÉS SECTORIELS DE LA CEE**

Note du secrétariat

Le présent document récapitule, pour l'information du Comité, les activités intersectorielles et transsectorielles menées dans le cadre du programme intégré CEE/FAO.

Le Comité est invité à fournir des orientations et des suggestions pour les travaux futurs.

RAPPEL

1. À sa soixante et unième session, la CEE a «souligné que les activités intersectorielles des comités pouvaient beaucoup contribuer à accroître la cohérence de la CEE et a demandé leur poursuite et leur renforcement». De la même manière, la Conférence ministérielle de Vienne a souligné l'importance de l'approche intersectorielle dans sa déclaration générale et ses résolutions. Le domaine d'activité 5 du programme de travail intégré CEE/FAO couvre les «questions de politique générale et questions intersectorielles». Le présent document récapitule brièvement, pour l'information du Comité, les activités intersectorielles et transsectorielles¹ menées dans le cadre du programme de travail.

2. Le Comité est invité à prendre note des activités intersectorielles et transsectorielles menées dans le cadre du programme intégré CEE/FAO et à fournir des orientations et des suggestions pour les travaux futurs.

Eau

3. Le secrétariat CEE/FAO a participé activement, avec l'Organe de liaison à Varsovie de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE), à l'élaboration du Code de conduite concernant le paiement des services écologiques dans la gestion intégrée des ressources en eau (y compris les services liés à l'eau assurés par les forêts). Le projet de code (ECE/MP.WAT/WG.1/2006/3) a été examiné par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau en juin 2006 et il sera probablement définitivement approuvé plus tard pendant l'année 2006. La question des forêts et de l'eau fait l'objet d'une attention croissante et elle pourrait être un des grands thèmes de la Conférence de Varsovie. Grâce aux travaux menés en collaboration avec le secrétariat de la Convention sur l'eau et d'autres experts, les aspects concernant les forêts ont été dûment pris en compte dans le Code de conduite et ont suscité un rapprochement des groupes de spécialistes de l'eau et des forêts qui a débouché sur une meilleure compréhension mutuelle.

Énergie

4. Les interactions entre les évolutions dans le secteur de l'énergie (par exemple les prix de l'énergie et les politiques visant à favoriser les énergies renouvelables) et les questions intéressant le secteur forestier sont observées par la CEE/FAO, notamment dans le contexte de la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers*. Une équipe spéciale a été créée par le Groupe de travail FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts pour améliorer la qualité des statistiques relatives à l'énergie provenant du bois, avec comme principaux partenaires l'AIE et l'UE. Un atelier sur l'énergie et l'industrie du bois se tiendra à Rome en octobre 2006, sous les auspices conjoints de la FAO, de l'AIE, de la CEE et du Conseil international des associations de forestiers et de papetiers (ICFPA). Un atelier sera organisé

¹ Par activité «intersectorielle», on entend une activité à laquelle participent deux «secteurs», éventuellement davantage. Le terme «transsectoriel» s'applique aux activités faisant intervenir des questions complexes et importantes qui intéressent un grand nombre de «secteurs». Compte tenu de la difficulté de définir clairement les frontières d'un «secteur» donné, cette distinction est difficile à appliquer en pratique.

conjointement à Genève en janvier 2007 par la MCPFE, la CEE, la FAO et la Confédération des industries papetières européennes sur l'utilisation des ressources en bois comme matière première et comme source d'énergie. Toutes ces activités permettront de mieux comprendre les principaux enjeux et aideront les gouvernements et les organisations internationales à élaborer des politiques reposant sur de solides bases factuelles et à prendre en compte les caractéristiques de tous les secteurs concernés.

Échanges

5. Les échanges de produits forestiers sont régulièrement suivis et enregistrés, notamment dans la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers*, qui s'attache à traiter de plus en plus largement les questions liées aux politiques commerciales. Les forums de politique générale organisés pendant les sessions de 2005 et de 2006 du Comité ont abordé des questions liées aux politiques commerciales (rôle des pouvoirs publics dans la certification et politiques en matière de marchés publics, respectivement) et ont bénéficié de l'expertise dont dispose la Division du développement du commerce et du bois.

Environnement

6. En un sens, tout ce qui a trait à la gestion durable des forêts (autrement dit, l'ensemble du programme) tient compte de la dimension environnementale. Il est certain que la plupart des activités du sous-programme ont une dimension environnementale. Les efforts déployés pour rassembler des informations sur les indicateurs environnementaux dans le cadre du domaine d'activité 2 méritent tout particulièrement d'être signalés. Ces activités sont menées avec des partenaires s'occupant du domaine de l'environnement, comme l'Agence européenne de l'environnement, et elles améliorent sans cesse la qualité des données, tout en faisant bénéficier les projets de surveillance de l'environnement des contributions du secteur forestier.

Atelier sur les forêts – Bénéfices communs, responsabilités partagées, politiques multiples, Riga (Lettonie), octobre 2005

7. L'atelier, organisé sous les auspices conjoints de la CEE, de la FAO, de la MCPFE et des Gouvernements letton et suisse, a rassemblé des experts du secteur forestier et d'autres domaines afin qu'ils puissent échanger leurs expériences concernant des questions transsectorielles (le rapport de l'atelier peut être consulté sur le site Web de la Section du bois CEE/FAO). Ces derniers ont formulé des recommandations précises concernant les liens avec les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la conservation de la nature, de l'eau et des échanges. Ils ont notamment recommandé:

- a) À la CEE, la FAO et la MCPFE de renforcer les dimensions transsectorielles dans tous les aspects de leurs programmes;
- b) Aux institutions nationales du secteur forestier:
 - i) D'acquérir une vision claire des autres secteurs, condition indispensable à l'élaboration de politiques pour le secteur forestier;
 - ii) De privilégier la communication avec les autres secteurs;

- iii) De renforcer la capacité des institutions du secteur forestier à aborder les questions transsectorielles, par exemple en faisant appel à des spécialistes d'autres secteurs.

8. Les délégués sont invités à examiner les résultats de l'atelier et à faire des observations à ce sujet, en particulier à indiquer dans quelle mesure leurs institutions nationales renforcent leurs capacités pour analyser les questions multisectorielles qui se posent aux pouvoirs publics et peser sur ces dernières.
